

LES MATIÈRES
QUI NE SONT PAS ACCEPTÉES
LORS DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS

- ⇒ les débris de démolition et d'excavation tels que le crépi, le mortier et les débris d'ouvrage de plâtres, les bois tronçonnés, les pièces de béton et de maçonnerie, les morceaux de pavage, la terre et la poussière;
- ⇒ les matériaux secs comprenant les résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux,
- ⇒ les résidus provenant d'industries et de commerces qui ne sont pas assimilables à des résidus d'origine domestique;
- ⇒ les matières dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses (LRQ, c. Q-2, r. 3.01] ainsi que tout matériel explosif [incluant les contenants pressurisés, la dynamite, les armes, les munitions, etc];
- ⇒ les pneus, les carcasses et les pièces d'automobile;
- ⇒ les terres et sables imbibés d'hydrocarbures;
- ⇒ les fumiers et boues de toute nature;
- ⇒ les déchets bio-médicaux, au sens du règlement;
- ⇒ tout résidu liquide.

Pour tous vos appareils électroniques ou informatiques désuets :

Vous devez aller les porter à La Paperasse de Valcourt sur les heures d'affaires, un conteneur spécial est mis à votre disposition (5532 ch. De l'Aéroport, Valcourt)

et c'est gratuit!!

Pour disposer de vos pneus usagés, le Garage Lagrandeur (112 Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle) vous permet de les déposer à l'arrière et c'est gratuit!!

Pour vous débarrasser de vos résidus de produits dangereux (ex. pot de peintures, huiles, aérosol), un conteneur est disponible au village, vous devez passer au bureau municipal pour emprunter la clé et c'est gratuit!!

Pour vos néons et ampoules fluocompactes usagés ou batteries à usages domestiques, des boîtes de récupération sont à votre disposition à l'entrée du bureau municipal et c'est gratuit!!

Pour vous débarrasser de vos matériaux de construction, vous devez :

Allez les porter à l'Écocentre régional (666 chemin Keenan, Melbourne les mercredis, jeudis, vendredis de 9h à 17h et les samedis de 9h à 15h)

Ou

Profitez des samedis de l'Écocentre occasionnel de Valcourt (chemin du Mont Valcourt, Valcourt) de 9h à midi les 9 et 23 juin, 7 et 28 juillet, 18 août, 8 et 29 septembre, 20 octobre

****attention, des frais minimes sont demandés pour matelas, meubles rembourrés, bardeau d'asphalte, fenêtre, papier noir, bois avec métal ou plastique, gypse, laine isolante, recouvrement de vinyle (détails dans le Facteur Vert)****

Distribution gratuite de compost

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle organise une journée de **distribution gratuite de compost le 30 mai** . Ce compost a été produit à partir des matières compostables collectées dans les bacs bruns.

La distribution s'effectuera au **145 de l'Église** entre 16h30 et 18h00.

Les contenants servant au transport (remorques, sacs ou chaudières). doivent être fournis par les citoyens. N'oubliez pas d'apporter une pelle.

L'activité se déroulera beau temps, mauvais temps.

La quantité est limitée à un maximum de 3 poches (de style à moulée de 25 kg)

Distribution gratuite d'arbres

Les plants seront disponibles au 145 de l'Église mercredi le **30 mai** de 16h30 à 18h00. Premier arrivé, premier servi. Afin que tous puissent bénéficier de cette distribution, une limite de trois plants par propriété sera accordée.